1) Le fait générateur à observer en cas d'achat de matières premières, en matière d'IS, est :

☐ a) Le paiement du fournisseur

☐ b) La réception des matières premières

☐ c) La livraison des matières premières

☐ d) La réception de la facture du fournisseur

2) Pour le régime des débits, l'acceptation d'un effet de commerce peut être assimilée à un décaissement (paiement) :

☐ a) Vrai

☐ b) Faux

3) En 2022, la SA « CURE » a emprunté 600 000 DH à ses actionnaires du 01/07 au 31/12/2022 au taux de 7 % ; capital 720 000 DH entièrement libéré ; taux autorisé 1,42 %. Intérêts déductibles et montant à réintégrer :

☐ a) 16 740

☐ b) 21 000

☐ c) 25 200

☐ d) 5 112

☐ e) 4 260

4) Avance reçue en avril 2022, facture en juillet ; régime des encaissements. La TVA sur les avances est exigible au titre du mois de :

☐ a) Avril

☐ b) Juin

☐ c) Juillet

5) Le revenu provenant de la location d'un terrain agricole est :

☐ a) Un revenu agricole

☐ b) Un revenu foncier

☐ c) Un revenu professionnel